

## DÉLIBÉRATION du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 8 juillet 2025

---

Délibération n° 2025 – 08/07/2025 – 22

*Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 17 juin 2025*

---

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 17 juin 2025

Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19  Membres présents : 21 Membres représentés : 8 Total : 29	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 1</b>  <b>Suffrages exprimés : 28</b>  <b>Pour : 28</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la première partie de l'offre de formation 2025-2026 :**

- **Évolution des fiches formations des diplômes nationaux**
- **Évolution du diplôme universitaire Certificat de relations internationales**
- **Création du diplôme universitaire Faire évoluer ses pratiques pédagogiques en s'appuyant sur les sciences cognitives au service d'une meilleure réussite des apprenants (DU SCoPP)**
- **Création du diplôme universitaire Magistère de mathématiques**

Dijon, le 9 juillet 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

  
Vincent THOMAS

*P.J : Fiches formations – Tableau récapitulatif des formations concernées – Demande de modifications DU Certificat de relations internationales – Demandes de création DU SCoPP et DU Magistère de mathématique*

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement